



MUNICIPALITÉ
DE
ROMANEL-SUR-MORGES

INFORMATION A LA POPULATION

COLLABORATION AVEC LES AGENTS DE SECURITE PUBLICS (ASP) DE PREVERENGES

Lors de la présentation du projet de l'extension du collège du Forvey, certains citoyens ont demandé à la Municipalité d'organiser le contrôle et le respect de la signalisation sur le chemin de l'école et ses alentours, vers les arrêts de bus et sur les parkings communaux, afin de garantir l'ordre et la sécurité des usagers.

Après différentes recherches, notre commune et celle d'Aclens ont négocié un partenariat avec les agents de sécurité publics de Préverenges, qui officient également à Lonay et à Denges, visant à atteindre ces buts. Cette collaboration a été avalisée par le commandant de la gendarmerie vaudoise.

La mission confiée aux agents de sécurité consiste exclusivement au respect du règlement de police communal en vigueur, au village et dans les zones industrielles, à savoir :

- *Respect de la signalisation routière aux alentours de l'école et de la place de jeux.*
- *Respect de la signalisation sur les places de parc mises à disposition par la commune (durée et disque de stationnement).*
- *Respect des règles usuelles sur la voie publique.*
- *Assistance lors de manifestations communales ou services religieux.*

Tous les autres services restent de la compétence de la gendarmerie, atteignable au No 117 (tels que troubles de l'ordre public, tapage nocturne, accidents, vols, conflits, etc.).

Les agents de sécurité publics rempliront leurs missions sous leurs signes distinctifs usuels, à savoir ceux de la Sécurité Municipale de Préverenges (uniformes, badges et véhicules).

Ils seront habilités à sanctionner les infractions au règlement communal de police, ainsi que celles selon la loi sur les amendes d'ordre (LAO articles 200 à 259).

Cette collaboration entre en vigueur le **1^{er} juillet 2015**.

Merci de votre compréhension et collaboration.

La Municipalité